

Les frais déductibles pour la SASU

Description

Les frais déductibles pour la SASU ont un impact non négligeable sur ses charges fiscales. La déductibilité des charges constitue effectivement l'une des raisons qui encouragent les entrepreneurs à opter pour cette [forme juridique](#). Néanmoins, toute pratique abusive en la matière exposera l'entreprise à un risque de redressement. C'est pourquoi il convient de bien se renseigner avant même la constitution de la structure.

[Créer votre SASU en ligne](#)

Les charges professionnelles, qu'est-ce que c'est ?

Dans tous les cas, la plupart des créateurs d'entreprise mettent tout en œuvre pour que **les charges professionnelles soient déduites de leur résultat**. Ces dépenses affectent de manière significative les finances de l'entreprise selon son domaine d'activité.

Dans les grandes lignes, ce sont les charges liées :

- À la restauration ;
- Aux déplacements des cadres dirigeants et du personnel ;
- À la confection et l'entretien d'habits de travail ;
- À l'utilisation de nouvelles technologies ou de nouveaux outils de travail.

Ces dépenses font partie des frais déductibles pour la [SASU](#) et également pour la SARL. Il n'empêche qu'un **lien direct doit être établi** entre ces dépenses et la mission qui incombe à l'employé (ou au dirigeant).

Il convient de souligner qu'au sein d'une [SARL](#), plusieurs charges peuvent être déduites du résultat imposable telles que :

- La rémunération du gérant et les frais professionnels ;
- Les dépenses engagées pour l'achat de matière première ou de produits destinés à la revente ;
- Les dépenses administratives ;
- Les frais juridiques ;

- Les frais de publicité ;
- Les cotisations dues à un ordre professionnel ou à un syndicat ;
- Les frais de formation ;
- Les dépenses engagées pour l'achat de fournitures.

À noter : pour ce dernier point, précisons qu'en principe, les dépenses occasionnant des immobilisations ne sont pas déductibles. Toutefois, les achats engageant moins de 500 euros n'obéissent pas à cette règle.

Quelles sont les différentes charges d'une SASU ?

Avant de s'interroger sur les frais déductibles au sein d'une SASU, il faut déjà avoir une vision plus claire des charges à supporter sous cette forme juridique.

Traditionnellement, on distingue **trois catégories de charges**, à savoir les charges :

- Sociales ;
- Fiscales ;
- D'exploitation.

Pour la première catégorie de dépense, il faut principalement citer **les cotisations imputées à la rémunération du gérant et celle des employés**. Les dirigeants de SASU sont mieux lotis en matière de protection sociale et de prévoyance-retraite. Néanmoins, l'entreprise supportera des prélèvements bien plus élevés. À titre d'information, les organismes compétents prélèveront 65 % du salaire versé. Dans le cas du [versement de dividendes](#), ce taux passera à 17,2 %. Cette réduction aura, toutefois, des conséquences non négligeables sur les prestations sociales.

Concernant les charges fiscales, tout dépend du régime d'imposition retenu. Dans le cas d'une SASU soumise à l'impôt sur les sociétés (IS), le taux applicable varie en fonction de la taille de la structure et de son chiffre d'affaires (CA). Toujours est-il que la plupart des entreprises devront reverser à l'administration fiscale 26,5 % de leur bénéfice imposable à l'État. Ce taux s'applique aux PME dont le CA est supérieur à 38 120 euros.

Bon à savoir : les créateurs d'une SASU peuvent opter pour un établissement soumis à l'impôt sur le revenu (IR). Néanmoins, cette situation ne peut perdurer pendant plus de cinq exercices fiscaux.

D'autre part, les charges d'exploitation **regroupent les dépenses engagées** pour le bon déroulement des activités. Elles dépendent de nombreux facteurs pour ne citer que :

- Le volume d'affaires de l'entreprise ;
- La taille du personnel ;
- La stratégie commerciale.

Quels sont les frais déductibles pour la SASU ?

Même si de nombreuses charges peuvent être déduites des bénéfices imposables, **les présidents de SASU se soucient des frais déductibles**. En effet, le dirigeant sera amené à réaliser plusieurs dépenses pour remplir son office comme les [frais repas](#) par exemple ou encore les frais professionnels.

Bon à savoir : la [défiscalisation de la SASU](#) est une méthode consistant à s'approprier des subtilités de la loi et des mesures gouvernementales en vigueur pour parvenir à réduire le montant total à payer à l'administration fiscale.

Frais de déplacement professionnel

Les frais de déplacement sont déductibles **dans la mesure où leur paiement sera nécessaire pour la bonne marche des activités**. Dans le cas où le principal concerné userait de son véhicule personnel à des fins professionnelles, le calcul des dépenses s'appuie sur un barème kilométrique établi par l'administration fiscale.

Pour la plupart des dirigeants, cette déduction concerne les frais engagés pour se rendre sur son lieu de travail. Toutefois, l'administration fiscale veut se prémunir des éventuels abus en limitant la longueur du trajet à 40 km. Lorsque le domicile du [président de la SASU](#) se trouve à plus d'une quarantaine de kilomètres de son entreprise, il ne pourra **déduire que les dépenses engagées pour l'aller ou pour le retour**.

Frais de repas

Ces dépenses correspondent également à des frais déductibles au sein d'une SASU sous certaines conditions. Le bénéficiaire doit **prouver qu'il ne peut rejoindre son domicile** pour déjeuner. Par ailleurs, il devrait fournir une pièce justificative.

Toujours est-il que cette déduction s'élève à 4,85 euros par repas pour l'année 2020. En principe, le principal concerné peut déclarer deux repas par jour afin de profiter de 9,70 euros d'abattement fiscal journalier. Seulement, le requérant doit dans ce cas **livrer des justificatifs**.

Frais professionnels

Les dépenses entrant dans cette catégorie sont des frais déductibles pour la plupart des SASU. Hormis le fait que ces charges doivent être justifiées, il faut également qu'un **document garantisse la traçabilité des transactions**. Celui-ci correspond surtout à une [note de frais](#).

SASU domiciliée chez son président

Dans le cas où la SASU serait domiciliée chez son président, le principal concerné peut déduire un quote-part de son loyer et des dépenses d'entretien et de chauffage du résultat imposable de l'entreprise. Cette déduction sera uniquement **envisageable si le gérant opte pour le régime au réel** pour le traitement des charges.

Au sujet du **montant à déduire pour l'utilisation de son domicile**, celui-ci sera calculé sur la base de la superficie d'une des pièces de l'habitation. Ce mode de calcul est suivi indépendamment de la surface réellement occupée par l'entreprise.

Autres frais déductibles

Les frais déductibles au sein de la SASU ne se résument pas à ces dépenses. La société peut prétendre à une déduction dans de nombreux autres cas. À titre d'exemple, **les charges financières peuvent faire l'objet d'une déduction** si elles ne sont pas directement liées à un emprunt ou bien à la souscription à une assurance.

Comment sont déduits les frais pour la SASU ?

La manière dont seront déduits les frais déductibles au sein d'une SASU **dépend du choix retenu par le dirigeant**. Le responsable n'aura pas forcément à effectuer ce calcul. Il est possible que l'administration fiscale applique une déduction forfaitaire.

Déduction forfaitaire

Si le président n'exprime pas sa volonté de déduire les charges au réel,

l'administration fiscale lui octroie une **déduction forfaitaire représentant 10 % de sa rémunération**. Toutefois, le montant de l'abattement sera plafonné à un peu plus de 12 000 euros. Ce plafond sera réévalué par les autorités compétentes selon la conjoncture.

Déduction des frais réels

En choisissant la déduction des charges au réel, le président devra **reporter dans sa déclaration les frais professionnels déductibles** en SASU. Pour ce faire, il inscrira sur le [formulaire n° 2042](#) la somme exacte sur le champ correspondant. À cette occasion, il faudra qu'il détaille ces dépenses pour éviter par la suite tout contentieux avec l'administration fiscale.

Voici une vidéo pour mieux comprendre les frais déductibles pour une SASU :

Quelles sont les conditions de déduction des charges d'une SASU ?

Une dépense pourra être **placée dans la catégorie des frais déductibles de la SASU** lorsqu'elle :

- A été rendue nécessaire pour le bon déroulement des activités ;
- Est rattachée au fonctionnement normal de la structure ;
- Fait l'objet d'une facture, d'une note de frais ou de toute autre pièce justificative ;
- Entraîne une diminution de l'actif et n'est pas liée à une immobilisation ;
- N'est pas exclue des frais déductibles de la SASU en raison d'une disposition légale quelconque.

Bon à savoir : Il est possible pour l'entrepreneur d'avoir recours à un [logiciel de devis et facture](#) afin de réaliser un gain de temps l'accomplissement de ses tâches.

FAQ

Pourquoi certaines charges sont-elles déductibles ?

Les entreprises supportent une imposition sur leurs bénéfices réels. Cela suppose que les charges doivent être soustraites des recettes réalisées par l'enseigne. En toute

logique, certains frais doivent donc être déduits du résultat imposable. Pour les dépenses n'entrant pas dans cette catégorie, elles sont souvent essentielles pour dégager un profit quelconque. C'est pour cette raison que le remboursement du capital emprunté n'est jamais déductible. Il n'en est pas de même pour l'intérêt.

Comment sont traités les frais professionnels en entreprise

Au sein de la plupart des sociétés, les principaux concernés devront avancer leurs propres dépenses professionnelles. Par la suite, il faut qu'ils fassent parvenir à l'entreprise leurs notes de frais pour qu'un remboursement s'effectue. Selon le fonctionnement de la structure, la SASU remboursera ces frais à mesure qu'elle reçoit les notes ou bien elle attendra une date précise. Dans tous les cas, la solution retenue par l'entreprise aura un enjeu particulièrement important puisqu'elle impactera les relations avec les collaborateurs.

Quels sont les frais non déductibles ?

Certaines dépenses remplissant les critères de déductibilité ne peuvent tout de même pas être déduites en raison de leur montant. En effet, l'administration fiscale a prévu certains plafonds pour certains frais. Il en est ainsi pour les cadeaux d'affaires ou les dépenses de parrainage. Il faut que les sommes déboursées ne soient pas excessives au vu de la situation économique de l'entreprise. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice est pris en considération.

Quelles sont les charges financières non déductibles ?

Les intérêts sur emprunt ainsi que les frais bancaires ne seront pas déductibles lorsque le compte de l'exploitant est débiteur. Il en est de même pour les intérêts perçus pour les sommes mises à disposition par les associés. Une fraction de ces charges ne seront pas déduites si elles dépassent 3 millions d'euros ou encore 30 % du résultat avant impôt. Pour ne rien laisser au hasard, il vaut mieux solliciter un expert-comptable qui pourra se pencher sur ses comptes.